

**COMMUNE DE BOFFRES****Compte – Rendu N° 08-2016****Réunion du Conseil municipal du 31 OCTOBRE 2016**

L'an deux mil quinze le 31 Octobre 2016 à 20 heures 00

Le Conseil municipal de la commune de Boffres, s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, après convocation légale.

**Etaient présents** : Mmes, Bos, Blanc, Kohler, Orban, Roumanet, Saint – André

Messieurs : Durand, Edmont, de Pampelonne, Julien, Mandier, Tisseron, Vacher.

**Procuration** : Mme Blanc à Mme Saint-André ; Mme Bourghelle à Mme BOS

---

**16.030 : Révision du PLU, annulation de la délibération du 26 septembre. Délibération de Mise en révision du PLU**

Monsieur le Maire indique que la commune est actuellement régie par un PLU qui ne répond plus aux spécificités du territoire communal et qu'il convient de se doter d'un nouveau PLU.

Délibération joint en annexe. Le conseil municipal par 14 voix pour décide de prescrire la révision du PLU sur l'ensemble du territoire.

**16.031 : Indemnité de conseil du Trésorier**

Monsieur le Maire propose au Conseil municipal le vote de l'indemnité de conseil de l'exercice 2016 au Comptable du Trésor à Lamastre, le Montant de l'indemnité à verser au Trésorier, est de 381.29 brut et 347.52 net.

Le conseil municipal accepte la proposition de Monsieur le Maire par 14 voix pour.

**16.032 : Droit de préemption urbain**

La commune est saisi d'une demande d'une demande de droit de préemption, concernant la parcelle AE 77 LE village d'une superficie de 4 a.

Le conseil municipal décide par 14 voix pour , de ne pas exercer son droit de préemption.

**16.033 : Droit de préférence**

La commune est saisi d'une demande d'une demande de droit de préférence, concernant les parcelles G 432 ET G435 située au lieu – dit BARRITE..

Le conseil municipal décide par 14 voix pour, de ne pas exercer son droit de préférence.

**16.034 : frais de déplacements des employés communaux.**

Les employés communaux sont appelés dans le cadre de leur activité professionnelle, visite médicale, réunions... à utiliser leur véhicule personnel. Un ordre de Mission est signé par le Maire, et l'Indemnité sera calculée suivant l'arrêté ministériel du 26/08/2008 fixant le taux des indemnités kilométriques. Le conseil municipal par 14 voix pour accepte la proposition de Monsieur le Maire .

**16.035 : Employés communaux, bons cadeaux noel , tir groupé. sodexo**

Monsieur le Maire propose d'attribuer pour Noël au personnel communal la somme de 80€ en bons cadeaux Tir Groupé /Sodexo.

Le conseil municipal par 14 voix pour accepte la proposition de Monsieur le Maire .

**16.036 : Délégués au SIVOM et à la Communauté de Communes Rhône Crussol.**

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que suite au décès de Jérôme FOURNIER , Conseiller Municipal, délégué titulaire au SIVOM de Châteauneuf de Vernoux, il convient de procéder à son remplacement et propose la candidature de Mme BLANC Anne-Marie.

Et Mr Robert MANDIER, à la commission , Habitat, Urbanisme, Environnement, Développement Durable, Agriculture, Viticulture de la CCRC.

Le conseil municipal par 14 voix pour accepte les propositions de Monsieur le Maire .

**16.037 : Taxe Aménagement**

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L 331-1 et suivants, après en avoir délibéré, le conseil municipal par 14 voix pour fixe le taux de la taxe d'aménagement à 4% à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2016.

**Questions diverses :**

- Référent patrimoine à la CCRC : Mr de Pampelonne.
- Coût des tablettes numériques à l'école : 3200 €.
- Réunion appel offres le 21 novembre
- Vendredi 4 novembre réunion du CCAS à 9h 30
- Cérémonie du 11 novembre à 11H 00
- Repas du CCAS le 17 décembre à 12h, à l'Auberge.
- Cérémonie des Vœux le 20 janvier à 19h
- A noter : dates des présidentielles : 23 avril et 7 mai 2017 ; législatives : 11 et 18 juin 2017.

Vu pour être affiché le 4 novembre 2016 , conformément aux prescriptions de l'article L2121-25 du CGDCT.

Le Maire  
R. EDMONT

